




**PLU de la Grandvallière**  
**Servitudes d'utilité publique**  
**8.9 Fort-du-Plasne**

Document arrêté le : \_\_\_\_\_ Document approuvé le : \_\_\_\_\_  
Le Président : \_\_\_\_\_ Le Président : \_\_\_\_\_



- Servitudes d'utilité publique**
- Réseaux électriques (I4)**
- 2ème catégorie - ENEDIS
  - Poste électrique HTA BT
  - Appareil de coupure aérien HTA
  - Tronçon aérien BT
  - Tronçon câblé BT
  - Tronçon aérien HTA
  - Tronçon câblé HTA
  - 3ème catégorie - RTE
  - Lignes aériennes HT
- Monuments historiques (AC1)**
- Immeuble protégé
  - Périmètre de protection associé
- Site classé (AC2)**
- Site classé
- Site inscrit (AC2)**
- Site inscrit
- Réserves naturelles régionales (AC3)**
- Réserve naturelle régionale de la Tourbière du Nanchez
- Voies**
- Ligne de chemin de fer (T1)
- Servitude de visibilité sur les voies publiques (EL5)**
- Zone où le niveau du terrain ne peut excéder 50 cm par à celui de la route
  - Limite de la servitude de visibilité
- Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques (PT1)**
- Station hertzienne
  - Zone de garde radioélectrique
  - Zone de protection radioélectrique
- Hors servitudes**
- Risque de mouvement de terrain (Atlas des risques géologiques du Jura)
  - Secteur de risque majeur, construction interdite
  - Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à étude géotechnique
  - Cœurs de biodiversité secondaires
  - Bois et forêts soumis au régime forestier
- Éléments de contexte**
- Limite intercommunale
  - Limite communale
  - Plans d'eau
  - Cours d'eau
  - Route ou rue
  - Bâtiments
  - Parcelles

Servitudes AS1, relatives aux captages d'eau potable & Servitudes A5, relatives aux réseaux d'eau potable et usées  
> Se référer aux annexes sanitaires

Servitudes PT2, relatives aux centres radio-électriques & Servitudes PT3, relatives aux réseaux de télécommunication & Servitudes EL7, relatives à l'alignement des voies  
> Se référer au recueil des servitudes

De manière générale, pour plus de précisions sur une servitude visée sur le plan :  
> Se référer au recueil des servitudes

